Page 1/2
Chaîne d'intégrité du document : B4 12 B0 14 5E 90 54 18 24 14 AF AD 69 96 6C 30
Publié le : 22/04/2025
Par : Christian JEANJEAN
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/616571

DEPARTEMENT DE l'HERAULT
CANTON DE MAUGUIO
COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS

DAV000414

Arrêté temporaire n°25-AT-0118

Portant réglementation de la circulation

RUE DE L'INSTITUT

Le Maire de Palavas-les-Flots,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;

CONSIDÉRANT que des travaux des **TRAVAUX RMR ENEDIS / TERRASSEMENT CABLE BT EN DEFAUT** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/05/2025 au 04/06/2025 inclus **RUE DE L'INSTITUT ;**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 26/05/2025 et jusqu'au 04/06/2025, la circulation sera interrompue et déviée à hauteur de la RUE DE L'INSTITUT, pour une durée n'excédant pas 10 Jours (à définir par la Société BONDON).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **SAS BONDON.**

ARTICLE 3 : le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots et Le responsable de la police municipale de Palavas-les-Flots sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et publié à Palavas-les-Flots, le 22 avril 2025
Le Maire de Palavas-les-Flots

Christian JEANJEAN

DIFFUSION:
- *SAS BONDON*
- *le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots*
- *Le responsable de la police municipale de Palavas-les-Flots*
- *Responsable ateliers techniques*

ANNEXES:
Plan de situation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Chaîne d'intégrité du document : B4 12 B0 14 5E 90 54 18 24 14 AF AD 69 96 6C 30
Publié le : 22/04/2025
Par : Christian JEANJEAN
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/616571

Rue barrée à hauteur des travaux

Travaux RMR ENEDIS / Terrassement câble BT en défaut

Rue de l'institut

Du 26/05/2025 au 04/06/2025 inclus